

**Parcoursup**

**Accompagner l'élève**

**au moment du retour sur les vœux**

# Zoom sur la 4<sup>ème</sup> phase



A partir du 30 mai 2024 :

Retour des réponses sur les vœux et processus de décisions  
pour les jeunes

**Le retour sur chaque vœu pourra être**

Pour une formation sélective

**OUI - NON - ATTENTE**

Pour une formation non-sélective

**OUI – OUI SI - ATTENTE**

Zoom sur la 4<sup>ème</sup> phase



Le retour sur chaque vœu  
pourra être **OUI - OUI SI - NON – ATTENTE**

# Zoom sur la 4<sup>ème</sup> phase Le retour sur chaque vœu

pourra être **OUI - OUI SI - NON – ATTENTE**

**Pour une proposition reçue le 30 ou le 31 mai 2024,**

il/elle a jusqu'au 2 juin 2024, 23h59 (heure de Paris) pour répondre

**Pour une proposition reçue le 1<sup>er</sup> juin 2024,**

il/elle a jusqu'au 3 juin 2024, 23h59 (heure de Paris) pour répondre

**Pour une proposition reçue entre le 2 juin et le 10 juillet 2024,** il/elle a 2 jours pour répondre. Exemple : il/elle reçoit une proposition d'admission le 10 juin 2024 (matin), il/elle doit y répondre avant le 11 juin 2024 23h59 (heure de Paris). **La procédure principale se termine donc le 12 juillet 2024**

**Avec un break pour cause de Baccalauréat entre le 16 et le 23 juin**

**Zoom sur la 4<sup>ème</sup> phase**



**La procédure complémentaire**

**ouvre dès le 11 juin 2024 et se termine mi septembre.**

## Zoom sur la 4<sup>ème</sup> phase



Le retour sur chaque vœu  
pourra être **OUI - OUI SI - NON – ATTENTE**

Et souvent pour la première fois de sa « carrière scolaire », il devra prendre une décision qui l’engage !

## Zoom sur la 4<sup>ème</sup> phase



**C'est là qu'il aura souvent besoin  
d'un échange pertinent  
avec ses encadrants !**

**Passons  
à quelques questions pratiques**



**1**

**Une fois les vœux  
et le dossier validés,  
il n'y a plus rien à faire  
pour les élèves sinon que d'attendre le  
retour des formations 30 mai 2024 ?**

# 1

Le jeune ne se décide vraiment qu'au moment du retour sur ses vœux, parmi les formations qui l'ont classé et sur quel rang.

Toutefois, les délais sont courts et l'engagement est fort. Il est donc important d'aider l'élève à s'interroger en amont sur ses préférences sous la forme d'un pré classement personnel de ses vœux.

1

Un pré classement qu'il peut mûrir  
jusqu'au 30 mai 2024.

# 2

Un vœu refusé signifie le non classement  
Par la formation d'origine.

Ce non classement peut-il venir du fait qu'il y  
avait trop de candidatures sur la formation  
souhaitée ?

# 2

Un « NON » n'est possible que pour les formations sélectives et ne peut être prononcé que dans l'hypothèse où une candidature ne correspond pas aux attendus/critères.

Toute candidature rencontrant ces attendus/critères doit être classée et ne peut faire l'objet d'un « NON ».

3

**Un candidat  
qui a essuyé un « REFUS »,  
peut demander le réexamen  
de son dossier ?**

# 3

**Si les établissements sont souverains pour leur classement, ils sont tenus de le faire sur la base des attendus et des critères qui ont été annoncés sur la fiche de présentation de la formation à la disposition de tous dès l'ouverture du portail fin décembre.**

# 3

**S'il n'est pas possible pour un candidat non classé de demander un ré-examen de son dossier, il est en droit de demander la raison de son non classement. Une notification spécifique l'en informe dans son dossier.**

**La réponse de l'établissement devra se situer sur la base d'un certain nombre de manques au regard de ces attendus et de ces critères.**



# 3

Par ailleurs chaque établissement doit établir avant fin octobre un « **Rapport Public d'Examen des Vœux** » sur la manière dont les Commissions d'Examen des Vœux ont travaillé pour établir ce classement. En précisant encore la façon dont attendus et critères ont été mis en œuvre concrètement.

# 4

**Accepter une proposition  
c'est renoncer à tous les autres vœux ?**

# J'accepte cette proposition et je choisis les vœux que je maintiens

Étape 1 sur 3

## Gestion des propositions

Étape suivante : Gestion des vœux en attente

✓ Vous souhaitez accepter la proposition d'admission (Oui) pour la formation suivante

Statut **EN COURS D'ACCEPTATION**

Lycée de Saint-Sylvain (14)

BTS - Production - Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)

✗ Vous refusez donc 2 propositions d'admission

Afficher ▾

# 4

En fait, il faut choisir une des propositions (Oui ou Oui Si) reçues, et renoncer définitivement aux autres Oui/Oui si.

En revanche, **on peut garder** les vœux pour lesquels le candidat a été mis en liste d'attente.

# 5

**Un « OUI SI » signifie :**  
**Attention Danger ?**  
**Ou Mobilisation Générale ?**

# 5

**Utilisé essentiellement par les universités qui ne peuvent refuser une candidature**

**Il indique des manques au regard des attendus/critères de la formation choisie.**

**Il demandera donc des efforts particuliers pour atteindre les prérequis de la formation.**

# 5

Cela signifie que ce n'est pas impossible et est atteignable sous réserve d'être particulièrement motivé.

Attention, c'est aussi le seul moyen pour une université de dissuader un candidat à défaut de pouvoir dire « NON » comme les formations sélectives.

# 5

**Attention  
à la méthode Coué  
au « ça va aller ».**

**Il peut parfois être pertinent de choisir  
un autre chemin pour atteindre l'objectif.**

**Par exemple, choisir un BTS dans un établissement  
proposant des passerelles en L3...**



# 6

Quand on a obtenu de la part d'une formation apprentissage, un avis de recevabilité, on peut garder quand même un « OUI » dans une formation à temps plein ?

# 6

## L'Apprentissage intègre les contraintes des codes du Travail et de l'Éducation

Les formations en apprentissage fonctionnent sur un mode particulier.

Puisqu'elles impliquent deux conditions successives:

- Un niveau académique pour suivre la formation avec fruits
- Un contrat signé avec une entreprise

# 6

Si son profil correspond aux attendus de la formation, une information de la « **recevabilité sous réserve de signature d'un contrat d'apprentissage** » de son vœu lui sera affichée dans le dossier.

Cette recevabilité ne se transformera en proposition « Oui » qu'une fois un contrat d'Apprentissage signé.

En attendant, ce contrat il peut et a même intérêt de garder une proposition

**Une fois le contrat signé, la formation passe en proposition et il doit arbitrer avec la ou les autres propositions en cours**

# 6

Les formations en apprentissage ne classent pas , elles font des propositions dans l'ordre chronologique des retours de contrats signés.

S'il n'y a plus de place,  
il faudra trouver une autre formation en apprentissage ou  
rester en liste d'attente



## vœux en attente

Masquer ^

### INDICATION

Vos vœux en attente sont maintenus d'office, **sauf** lorsque vous répondez à une proposition d'admission. Dans ce cas, il vous sera demandé d'indiquer les vœux en attente que vous souhaitez garder : maintenez uniquement les vœux qui ont votre préférence.

**À noter : pour chaque décision, le choix n'est pas de suite définitif, une confirmation vous sera demandée.**

Statut **EN ATTENTE**

Ma position actuelle dans la liste d'attente **294**

Phase **PRINCIPALE**

**I.U.T d'Île-de-France (Créteil - 94)**

**Renoncer**

**BUT - Génie biologique Parcours diététique et nutrition**

Détail Vous êtes, pour le moment, **en liste d'attente**. Des places se libèrent régulièrement. Une alerte vous sera envoyée dès que vous recevrez une proposition.

Voir mon rang de classement



7

294<sup>ème</sup> en liste d'attente,  
inutile d'espérer encore,  
il vaut mieux se concentrer  
sur les autres vœux pour lesquels je suis  
mieux classé ?

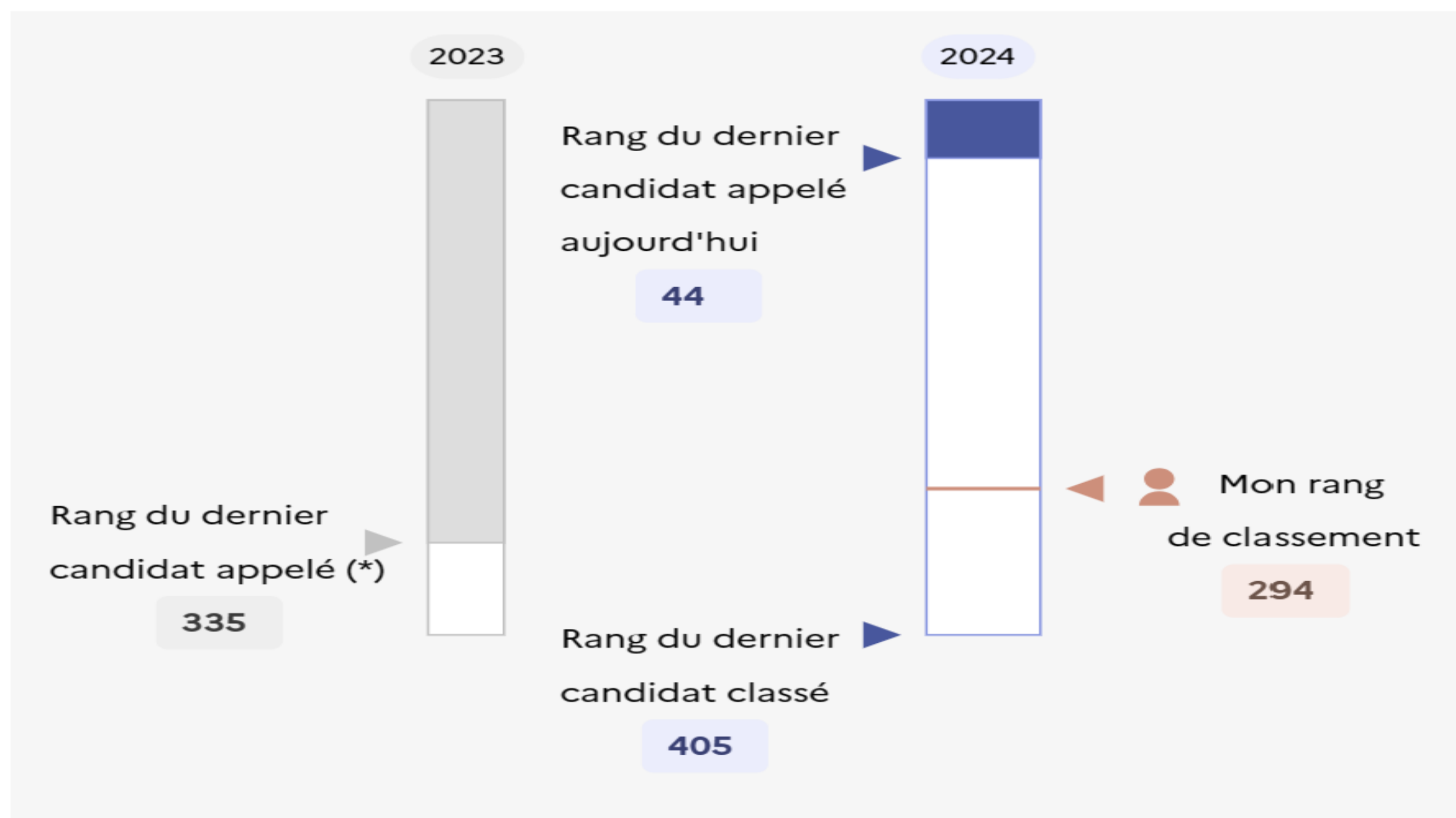
# 7

Les formations sélectives classent les candidats qu'ils considèrent recevables.

Les premiers de la liste reçoivent donc une proposition. Les autres sont mis en attente avec leur rang de classement.

Un rang qui remonte au fil des propositions non acceptées par les autres candidats

## Indicateurs sur le classement de la formation



### 📄 Note de lecture

Le classement correspond à l'ordre dans lequel la formation a classé les candidats. Mon rang de classement est **fixe**.

Le rang du dernier candidat appelé en 2024 **est actualisé** tous les jours (même s'il peut ne pas changer d'un jour sur l'autre).

**Pour estimer mes possibilités d'être admis, je dois comparer mon rang de classement avec celui du dernier appelé en 2023.**

En savoir plus : [Quiz « Liste d'attente »](#) ↗

(\*) Attention, ce rang peut varier d'une année sur l'autre.



# 7

Quoiqu'il en soit, le candidat a tout intérêt à accepter une des propositions qu'il a reçues et garder celles pour lesquelles il a été mis en attente et qui ont sa préférence sur le/les « OUI » reçus directement. **Si l'une d'entre elles remonte, et qu'il l'accepte elle viendra remplacer la proposition acceptée par défaut.**

8

Pour un élève de Bac Pro,  
un « AVIS POSITIF POUR  
L'ORIENTATION »  
de l'établissement d'origine  
lui garantit une place en BTS ?

# 8

**Le lycée professionnel d'origine peut prononcer sur la fiche avenir un AVIS POSITIF POUR L'ORIENTATION pour un vœu sur une spécialité de BTS dans un établissement donné.**

**Cet avis signifie qu'il considère que l'élève présente un profil qui lui donne toutes les chances de réussite dans ce BTS.**

**Il oblige la formation d'accueil à classer ce type de candidat**

9

Si le candidat  
a un "NON" en phase initiale,  
il ne pourra plus postuler à nouveau sur  
ce vœu  
en phase complémentaire ?

# 10

**La procédure complémentaire est réservée aux candidats n'ayant pas reçu de proposition en phase initiale ?**

# 9-10

La procédure complémentaire démarre le 11 juin 2024, ce qui signifie qu'elle fonctionne **en même temps que la procédure principale.**

Elle permet à des formations qui ne sont pas remplies alors qu'elles ont épuisé leurs listes de candidats de proposer des places à des candidats qui n'ont pas obtenu de propositions ou qui espèrent trouver des propositions plus intéressantes que celles qu'ils ont obtenues jusque-là

**Elle est ouverte à tous les candidats qu'ils aient obtenu une proposition ou non.**

# 9-10

Elle est ouverte à tous les candidats qu'ils aient déjà obtenu une proposition ou non.

**En revanche, ils ne peuvent repostuler pour un vœu qu'ils avaient déjà formulé en procédure principale.**

Ils ne peuvent donc re-postuler sur un vœu pour lequel ils ont obtenu un « NON » ou un « OUI » qu'ils n'ont pas retenu.

11

La césure est un droit ?



# 11

**La césure consiste en une parenthèse dans son parcours d'études.**

**Une année pour faire autre chose, découvrir des choses nouvelles, vivre de nouvelles expériences dans différents domaines associatif, humanitaire, monde de l'entreprise, approfondir une langue par le vécu...en France ou ailleurs dans le monde...**

# 11

**La césure est possible en sortie de terminale entre études secondaires et supérieures.**

**Pour autant ce n'est pas un droit. Elle n'est possible que si la formation de destination à qui le jeune présente son projet l'accepte.**

**Si elle l'accepte, elle inscrit le candidat. Ce qui assure sa couverture sociale et garantit son inscription pour la rentrée suivante, sans repoasser par Parcoursup.**

# 12

**Sans proposition après  
la procédure complémentaire,  
il ne reste plus qu'à se tourner  
vers le hors Parcoursup ?**

# 12

Les candidats sans proposition sont identifiés par les Services Académiques d'Information et d'Orientation (SAIO).

Les Recteurs réunissent alors **une Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES)**

# 12

CAES où sont représentées  
les grandes familles de formation  
afin d'examiner les vœux et profils  
de ces candidats et leur faire des propositions les plus  
pertinentes possibles à partir des formations disposant  
encore de places vacantes.

# 12

**Ces CAES se réunissent en continu à partir du 4 juillet 2024**

**Dès le 31 mai, les candidats n'ayant reçu que des réponses négatives en procédure principale peuvent demander à leur lycée/au CIO un accompagnement individuel ou collectif en vue de postuler en phase complémentaire.**

# 12

Il est également possible de postuler sur certaines formations qui ne sont pas sur Parcoursup parce qu'elles ne préparent pas un diplôme de l'Etat Français ou dans des établissements ni publics ni privés, ni sous contrat à l'Etat, ni Etablissement d'Enseignement Supérieur d'Intérêt Général (EESPIG) dont la formation n'est pas proposée en apprentissage.

# 12

Dans ces cas, il convient de bien vérifier la validité de la formation.

Notamment si elle débouche sur une certification reconnue :

- Diplôme d'Etat étranger et/ou assorti d'**ECTS** (Crédits Européens).
- Titre certifié du Répertoire National de la certification Professionnelle (**RNCP**).



# 13

Un candidat  
a obtenu une proposition  
qu'il a acceptée.

Il peut partir tranquillement  
en vacances ?

# 13

Avant de partir en vacances,

il convient de vérifier que l'on n'a plus de vœux en attente et :

- **y renoncer** si le candidat ne les préfère pas à celui qu'il a accepté.
- **ou au contraire rester vigilant**

pour le cas où il deviendrait éligible à ce vœu.

Pour lui faciliter la tâche,

**Entre le 1<sup>er</sup> et le 3 juillet 2024 il sera invité à classer**

**les vœux qu'il garde et dès qu'un vœu au meilleur classement sera satisfait, il sera considéré comme accepté.**

# 13

Par ailleurs, au-delà des actions sur le portail Parcoursup, le candidat doit concrétiser son acceptation par **une inscription administrative** auprès de l'établissement.

Attention à bien respecter les délais d'inscription définis par l'établissement et affichés dans le dossier.

